



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE BRETAGNE

## ARRÊTE

### **Désignation de deux fonctionnaires en qualité de membres de la commission régionale des opérations de vote créée pour la mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de onze salariés**

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne ;

Vu les articles L.2122-10-1 et suivants du code du travail relatifs à la mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de onze salariés ;

Vu les articles R.2122-46 et suivants du code du travail relatifs à la commission régionale des opérations de vote ;

## ARRÊTE

### **Article 1**

Les fonctionnaires suivants sont désignés comme membres de la commission régionale des opérations de vote auprès du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne :

- Jean-Claude BORDIER, Directeur Régional Adjoint – Responsable du Pôle Travail
- Valérie CELLE, contrôleur du travail à l'Unité Départementale d'Ille et Vilaine

### **Article 2**

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 19 mai 2016

Le Directeur Régional des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi de Bretagne

Pascal APPREDERISSE